

Secrétariat Technique à la Coordination
PROJET DE COHESION SOCIALE DES REGIONS NORD DU GOLFE DE GUINEE (COSO)
Quartier « Les Cocotiers », Rue 12.253, Lot 665 Porte 13 Cotonou
Tél.01 01 20 24 83 21 ; Email. setco.coso@presidence.bj

Avis d'appel à candidature pour l'établissement de listes restreintes de : Superviseurs Communaux (SC), Facilitateurs Techniques (FT) et Facilitateurs Communautaires (FC) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)

I. CONTEXTE

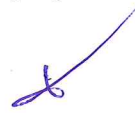
Le Gouvernement du Bénin a initié le Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée, avec l'appui de la Banque mondiale. Ce projet, dont l'objectif de développement est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles défavorisées des pays du golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques est en lien avec les objectifs spécifiques du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 relatifs aux axes : a) développer un capital humain sain, compétent et compétitif; b) accroître durablement la productivité et la compétitivité économiques; c) assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles de développement régionaux; et d) consolider l'État de droit et la bonne gouvernance. Le projet s'inscrit également dans la consolidation des acquis du Programme d'Action du Gouvernement (2021-2026) à travers ses trois piliers : a) consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ; b) engager la transformation structurelle de l'économie ; et c) améliorer les conditions de vie des populations.

La gestion du projet est assurée par le Secrétariat Technique à la Coordination du Projet de Cohésion Sociale (SETCO) et placé sous tutelle du Secrétariat Général de la Présidence de la République. Le SETCO dispose d'un personnel de plusieurs compétences et spécialités aussi bien au niveau central qu'au niveau départemental. Il dispose actuellement de trois (03) Unités Départementales basées dans le Borgou, Alibori et l'Atacora-Donga. Le projet avec le financement initial a une durée de cinq (05) ans et est mis en œuvre à travers cinq (5) composantes à savoir : **Composante 1** : Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés, **Composante 2** : Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes, **Composante 3** : Plateforme de coordination régionale et dialogue, **Composante 4** : Gestion de projet et **Composante 5** : Composante d'intervention d'urgence.

Après plusieurs années de mise en œuvre et suite à l'insécurité grandissante dans la sous-région, le Bénin a enregistré un flux de Réfugiés principalement dans la zone nord du Bénin. Pour faire face efficacement à ce flux, le Bénin a bénéficié d'un financement additionnel de la part de la Banque mondiale.

Par ailleurs, au regard de l'aggravation des risques de Fragilité, de Conflits et de Violences (FCV) principalement dans la zone d'intervention du projet, le Bénin a négocié le 13 mai 2026 auprès de la Banque mondiale, un second financement additionnel pour atténuer les effets néfastes de Fragilité, de Conflits et de Violence (FCV). Ce dernier financement élargira la zone d'intervention du projet COSO aux départements des Collines, du Zou, du Mono et du Couffo.

Ainsi, pour assurer une couverture efficiente en assistance technique aux membres des communautés de base des zones cibles, le SETCO du Projet COSO lance le présent avis en vue de l'établissement de listes restreintes de **Superviseurs Communaux (SC), Facilitateurs Techniques (FT) et Facilitateurs Communautaires (FC)** au profit des départements d'extension bénéficiaires du projet à savoir : les Collines, le Zou, le Mono et le Couffo.



Les postes ouverts seront basés à :

- Zou (Djidja) ;
- Collines (Bantè , Ouèssè, Savalou et Savè) ;
- Mono (Athiémè, Grand-Popo et Lokossa) ;
- Couffo (Aplahoué, Dogbo et Djakotomey).

NB : Le/la candidat(e) devra dans sa lettre de motivation préciser la commune choisie. Les dépôts pour multiples communes sont interdits et entraînent le rejet du dossier.

II. POSTE DE SUPERVISEUR COMMUNAL (SC)

A- MISSION

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet COSO, et sous la supervision du Responsable de l'Unité départementale, le Superviseur Communal (SC) a pour mission le suivi de la mise en œuvre des activités du projet dans les communes cibles avec l'appui des autorités locales.

B- PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

1- Responsabilités

Le Superviseur Communal a pour rôle la supervision du processus de renforcement des compétences et d'assistance technique des communautés des arrondissements ciblés à participer à la gestion des cycles d'investissements financés par le projet COSO au cours des phases : a) visites préparatoires ; b) mobilisation communautaire, c) planification, d) exécution du sous-projet, e) réalisation du sous-projet et d) achèvement, mise en service et clôture des accords de subvention.

De façon spécifique, il s'agit de :

- contribuer à l'application de l'approche de Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans la mise en œuvre des activités et investissements des composantes 1 et 2 du projet dans la commune ;
- assurer la supervision de l'animation et la mobilisation sociale des communautés des arrondissements cibles et l'assistance donnée par les Facilitateurs Communautaires (FC) et les Facilitateurs Techniques (FT) aux différentes phases et étapes du cycle de gestion des investissements ;
- coordonner l'élaboration des plannings du personnel de terrain du projet de la commune ;
- viser les feuilles de temps du personnel de terrain du projet de la commune ;
- faire le suivi permanent de la mise en œuvre des sous-projets financés par le projet et en faire le rapportage y compris les sous-projets en maîtrise d'ouvrage communale (MOC) ;
- veiller au remplissage et du niveau d'avancement de tous les sous-projets de la commune à travers le tableau de bord ;
- certifier le point de présence du personnel de terrain (FC et FT) ;
- certifier les performances des FC et FT à travers l'application numérique eDCC ;
- jouer le rôle d'interface de facilitation avec les parties prenantes, acteurs institutionnels et opérationnels du Projet dans la Commune ;
- assurer la documentation du processus d'accompagnement des communautés bénéficiaires du projet dans la commune.

2- Tâches

Les principales tâches du Superviseur Communal sont :

- assister les Conseils Communaux et Municipaux dans l'information et la communication des activités du projet dans la Commune ;



- participer au processus de mobilisation sociale inclusive des différentes parties prenantes du projet notamment les communautés de base bénéficiaires sur les activités du projet, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et autres groupes marginalisés ;
- participer au processus de renforcement des compétences des Facilitateurs Communautaires (FC) de la commune sur les outils de l'approche du DCC ;
- appuyer la formalisation des ADV/ADQ mises en place ;
- assister les Facilitateurs Communautaires (FC) et les Facilitateurs Techniques (FT) au cours du processus de priorisation des besoins des communautés au niveau "Arrondissement" et d'élaboration des Plans d'Actions d'Arrondissement (PAA) des arrondissements de sa compétence, y compris l'intégration des aspects de changement climatique ;
- participer à la mise en place et l'implémentation des outils/instruments de mesures de sauvegarde environnementale et sociale notamment le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ;
- faciliter l'exécution des études et analyses environnementales et sociales ;
- superviser le déploiement et l'utilisation des applications numériques eMGP et eDCC et des dispositifs de prise en compte des mesures d'atténuation des changements climatiques, du genre, des risques liés à la Fragilité, Conflit et Violence (FCV), prévention des violences sexistes (Violences Basées sur le Genre : VBG), d'Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans les communautés ciblées à travers l'intervention des ONG partenaires recrutées dans ce cadre ;
- faire le suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dans le cadre des investissements identifiés ;
- superviser l'accompagnement des différents organes des ADV/ADQ de la commune mises en place dans l'élaboration et l'utilisation des outils/instruments de gestion du/des cycle(s) des investissements à savoir : a) Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté ; b) Dossiers de Sous-Projets Communautaires (DSPC), et tous outils/instruments conformément aux normes fixées dans le Manuel d'Opérations et de procédures du projet COSO ;
- assister les différentes parties prenantes au cours du processus de validation des priorités retenues et contenues dans le PAA au niveau communal ;
- collaborer avec l'Unité départementale du projet à l'intégration des Plans de Développement Villageois/Quartier (PDV/PDQ) et Plans d'Actions d'Arrondissement (PAA) aux Plan de Travail et aux Plans Annuels d'Investissement (PAI) de la Commune ;
- assister les communautés bénéficiaires à la réalisation et la gestion des investissements prioritaires retenus et approuvés ;
- participer aux réunions techniques et missions de supervision organisées dans le cadre du projet COSO, conformément aux dispositions du Manuel d'Opérations et de procédures du projet ;
- élaborer les rapports techniques et spécifiques liés à son cahier de charge ;
- contribuer au processus de documentation et d'archivage des informations, au partage des bonnes pratiques et leçons apprises issues de la mise en œuvre du/des cycle(s) d'investissement dans les Communautés ciblées de la commune.

C- DIPLÔME ET EXPÉRIENCES

1- Qualifications et expériences

Le/la candidat(e) au poste de Superviseur Communal doit remplir et prouver les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins équivalent au niveau BAC + 3 en sciences sociales, sciences agronomiques, sciences juridiques, développement communautaire, ingénierie de formation, gestion des projets de développement, communication ou domaines équivalents,
- justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience en animation, facilitation, intermédiation sociale et gestion de cycles d'investissement des organisations communautaires de base dans un projet/programme de développement local, Organisations Non Gouvernementales (ONG), ou Organisations Socio-Professionnelles/Groupes d'Intérêt Économique (GIE),



- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans dans le domaine de la décentralisation et du développement local au Bénin et de mise en œuvre des Plans de Développement Communal (PDC),
- avoir une expérience prouvée des techniques d'animation ou formation des groupes d'adultes,
- avoir une connaissance de l'approche du Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans un contexte de décentralisation serait un atout,
- maîtriser l'outil informatique, notamment Word, Excel, Powerpoint, Internet etc.

2- Aptitudes

Le/la candidat(e) au poste de Superviseur Communal doit avoir les aptitudes ci-après :

- avoir une maîtrise des techniques d'animation des groupes d'adultes, des outils de diagnostic, planification participative, suivi de la mise en œuvre et évaluation des actions/activités communautaires,
- avoir d'excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles, et capacité à travailler en équipe et à bien travailler avec les autres, y compris les membres de la communauté, les autres parties prenantes, et les membres de l'équipe du projet,
- avoir une grande capacité de communication écrite et orale en français,
- avoir une parfaite maîtrise d'au moins une (01) des langues dominantes des Communes/Communautés à couvrir (La connaissance de plusieurs langues du milieu serait un atout.),
- être natif de la région est un atout,
- être d'une bonne moralité,
- avoir une grande motivation et un engagement pour traduire en résultats concrets les objectifs du projet COSO.

D- ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU SUPERVISEUR COMMUNAL

L'évaluation de la performance du/de la Superviseur Communal est faite, entre autres, sur la base des critères ci-après :

- la performance des Facilitateurs Communautaires et Facilitateurs Techniques (FT) de la commune concernée ;
- la pertinence de besoins prioritaires identifiés pour les investissements de la composante 1 du projet en lien avec les domaines et secteurs d'intervention du projet et leur intégration dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI) de la commune ;
- la performance des sous-projets mise en œuvre par la communauté constatée après le processus d'audit social ;
- la performance de la commune en matière de gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

E- LOCALISATION DU POSTE

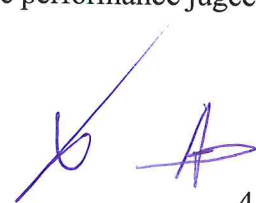
La mission aura lieu dans la zone d'intervention du Projet et les agents recrutés sont tenus de résider dans cette zone au cours de l'exercice de leur mission.

Le poste de Superviseur Communal est basé dans les locaux de la Mairie de la commune d'affectation avec de fréquents déplacements sur le territoire de ladite commune.

F- DURÉE DU CONTRAT DE TRAVAIL

La mission sera réalisée sur une durée de 12 mois qui correspondra au cycle de réalisation des sous projets d'infrastructures (de l'identification à la réception définitive), soit en moyenne 12 mois.

La durée du contrat est d'un (01) an et pourrait être renouvelée après une évaluation de performance jugée satisfaisante par le SETCO.



III. POSTE DE FACILITATEUR TECHNIQUE (FT)

La liste restreinte de Facilitateurs Techniques comptera les spécialités suivantes :

1. Ingénieurs de travaux en génie et construction rurale ;
2. Ingénieurs de travaux en aménagement et équipement rural ;
3. Ingénieurs de travaux en hydraulique ;
4. Ingénieurs de travaux en agronomie ;
5. Ingénieurs de travaux productions animales ;
6. Ingénieurs de travaux en foresterie.

A- MISSION

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet COSO, la supervision du Responsable de l'Unité Départementale, et en collaboration avec les mairies, les agences d'exécution et les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), le Facilitateur Technique veillera à la qualité de la conception et de la réalisation des infrastructures/ouvrages à réaliser dans les communautés de son portefeuille.

De façon spécifique, le Facilitateur Technique a pour mission de :

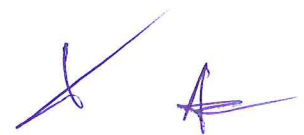
- assister les communautés à toutes les étapes de gestion du cycle d'investissement ;
- travailler en collaboration avec les Facilitateurs Communautaires (FC) pour s'assurer que les groupes marginalisés, y compris les femmes, les jeunes, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les Réfugiés et personnes déplacées (dans les communautés d'accueil), participent activement à la préparation du sous-projet et sont consultés sur les différentes caractéristiques de sa conception, y compris les exigences en matière d'emplacement et d'accessibilité ;
- assister les membres des Associations de Développement Villageois ou de Quartier (ADV/ADQ) au cours du processus de passation des marchés communautaires, en renforçant notamment leurs compétences sur le contenu des outils simplifiés de passation des marchés élaborés à leur intention ;
- participer à l'interprétation des données recueillies sur le terrain pour l'adaptation des plans-types de construction des ouvrages ;
- participer à la confection des boîtes à outils indispensables à la réalisation des ouvrages résilients au climat financés par le projet ;
- participer en collaboration avec les FC, SC et les services techniques de la mairie à l'élaboration et au montage des dossiers de sous-projet communautaire (DSPC) au niveau villages/quartiers et au niveau des clusters ;
- veiller à l'intégration des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans chacune des étapes de réalisation des sous-projets ;
- contribuer à l'exécution des études et analyses environnementales et sociales dans les communautés ciblées ;
- intégrer dans la conception des documents techniques, les considérations liées aux variations climatiques ;
- intégrer dans la mise en œuvre des sous-projets les considérations liées au genre, aux Violences Basées sur le Genre (VBG), aux Violences contre les enfants (VCE) et à l'inclusion sociale ;
- exécuter des tâches de suivi de la réalisation des sous-projets initiés ;
- assurer la documentation et le rapportage du processus de réalisation des sous-projets financés ;
- participer aux missions de contrôle du niveau d'avancement des réalisations et des ouvrages et équipements pour garantir qu'ils s'exécutent suivant les règles de l'art et dans le strict respect des normes et nouvelles cartes sectorielles ;
- élaborer des rapports en fin d'exécution des travaux en collaboration avec les différents organes et autres acteurs impliqués dans l'exécution du projet.

B- PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

Le Facilitateur Technique est chargé du suivi et du contrôle de la qualité de la réalisation physique des investissements (ouvrages et équipements financés) dans le cadre du projet, de la conception à la mise en service et à l'entretien des ouvrages/équipements financés.

Les principales tâches du Facilitateur Technique sont :

- participer à l'élaboration des plans-types, Devis descriptifs, Dossiers d'Appel d'Offres Local (DAOL)-types, Cadres des devis quantitatifs, Cadres des bordereaux des prix unitaires, etc... ;
- préparer les estimations de coûts des sous-projets nécessaires aux séances d'arbitrage du Comité de Développement d'Arrondissement (CDA) au cours de ses travaux ;
- participer aux diverses séances d'appropriation des outils et documents-types de réalisation des infrastructures/ouvrages résilients au climat à financer par le projet ;
- finaliser les dossiers d'appel à concurrence pour le recrutement des prestataires en collaboration avec les ADV/ADQ ;
- contribuer à l'intégration du respect strict des normes environnementales et sociales ;
- conduire en collaboration avec les services techniques des mairies, agences et Services Déconcentrés de l'État (SDE), l'analyse de la faisabilité technique et financière des réalisations initiées ;
- assurer la production et l'effectivité des diverses études (géotechniques, etc.) et l'interprétation efficiente des résultats du laboratoire afin de procéder aux modifications des cadres de Devis Quantitatif et Estimatif qui s'imposeraient éventuellement ;
- participer à la mise à jour et à l'adaptation aux sites prévus, des plans-types, plans de masse et leurs coûts de réalisation ;
- assister les membres des ADV/ADQ dans l'analyse des propositions techniques et financières pour la réalisation des sous-projets initiés ;
- participer efficacement à l'orientation sur les caractéristiques du site d'implantation des ouvrages retenus par les communautés et s'assurer de la conformité des choix avec les différentes nouvelles cartes sectorielles ;
- faire le suivi et le contrôle de la réalisation des ouvrages ou équipements ;
- contribuer à l'élaboration des ordres de services ;
- vérifier l'implantation des ouvrages ;
- vérifier l'effectivité des essais par un laboratoire agréé, et des essais in situ ou en laboratoire de la conformité de la qualité des matériaux et des bétons mis en œuvre ;
- vérifier et certifier la bonne exécution des travaux réalisés, en établissant les fiches des « points d'arrêt et de contrôle » pour les réceptions partielles des parties d'ouvrage ;
- établir les feuilles d'attachement des travaux et les décomptes contradictoirement avec l'entreprise ;
- effectuer des visites dans les ateliers du fournisseur, au besoin, pour la prévérification de la conformité technique et de respect du planning ;
- planifier et réceptionner les livraisons ;
- tenir les réunions hebdomadaires de chantier et rédiger les observations dans le cahier de chantier ;
- produire les rapports techniques et spécifiques liés à son cahier de charge et les transmettre à l'unité Départementale et aux différentes parties prenantes du projet. Il s'agit notamment, un rapport trimestriel et annuel d'activité conformément au format de rapport convenu suivant un modèle validé par le projet COSO. Il doit produire également un rapport bimensuel d'activités incluant les rapports d'étape ci-après :
 - rapport des étapes 1, 2 et 3 ;
 - rapport étape 4 (EPP/EPB) ;
 - rapport 5, 6 et 7 ;
 - rapport étape 8-9 ;
 - rapport de l'étape 10 ;



- rapport de l'étape 11;
- rapport de l'étape 12;
- rapport de l'étape 13 et 14
- participer en collaboration avec toutes les parties prenantes, aux réceptions provisoires et définitives des ouvrages ou équipements résilients au climat financés par le projet ;
- soutenir les membres des ADV/ADQ dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'exploitation et de maintenance des ouvrages réalisés et des équipements acquis ;
- exécuter toutes autres tâches confiées par la hiérarchie.

C- DIPLÔME ET EXPÉRIENCES

Le facilitateur technique du Projet doit au minimum :

Diplôme

- avoir un diplôme équivalent au BAC + 3 au moins en génie et construction rural, génie civil, aménagement et équipement rural, hydraulique, agronomie, production et santé animales, pastoralisme, foresterie ou tout autre discipline équivalente.

Aptitudes

- être apte à travailler dans les communautés à la base et bien communiquer avec les villageois ;
- avoir une bonne constitution physique ;
- être apte à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain ;
- être rigoureux, ponctuel, proactif(ve) avec un grand sens de l'éthique et d'esprit d'équipe.

Expériences générales

- avoir au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle en Génie et construction Rural, Génie Civil, Aménagement et équipement Rural, hydraulique, production et santé animales, pastoralisme, agronomie ;
- avoir réalisé des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- avoir assuré le suivi/contrôle des travaux de construction ou de réhabilitation d'au moins cinq (05) infrastructures dans l'un des domaines suivants : bâtiment, ouvrages d'assainissement et/ou d'alimentation en eau potable et aménagements hydro-agricoles (barrages, périmètres irrigués pastoraux ou agropastoraux, équipements ruraux...) résilients au climat ;
- avoir une excellente expérience et connaissance de la conception et de la lecture des plans-types des infrastructures/ouvrages socio communautaires résilients au climat ;
- posséder de solides connaissances dans le domaine des logiciels d'architecture et de calculs de structures (ARCHICAD, AUTOCAD, etc.) ;
- disposer d'une expérience appréciable en matière de protection de l'environnement, de lutte antiérosive, de conservation des eaux et du sol ;
- avoir des connaissances de base en matière de sauvegardes environnementales et sociales ;
- maîtriser l'outil informatique, notamment Word, Excel, Access, Powerpoint, Internet etc. ;
- être apte à travailler en équipe, sous pression dans un contexte multiculturel et avoir de bonnes capacités relationnelles ;
- maîtriser la langue française écrite et parlée. La maîtrise d'une langue de la région choisie sera un atout majeur ;
- avoir une expérience avérée de travail dans la région ou une forte compréhension du contexte local.

Expériences spécifiques

- avoir conduit au moins deux (02) missions de suivi de la réalisation l'exécution des sous-projets financés par des partenaires techniques et financiers ;
- avoir une connaissance des stratégies d'assistance des ministères sectoriels et aux communes du Bénin ;
- avoir des aptitudes avérées dans l'organisation des chantiers.



D- ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU FACILITATEUR TECHNIQUE

L'évaluation de la performance du Facilitateur Technique du Projet est faite, entre autres, sur la base des critères ci-après :

- la qualité des documents techniques mis à jour ;
- le taux d'exécution et d'avancement des sous-projets de sa zone d'intervention ;
- la qualité de l'appui aux communautés dans les procédures de passation de marchés ;
- la qualité technique de réalisations financées par le projet ;
- le respect du délai de réalisation des infrastructures dans sa zone d'intervention.

E- LOCALISATION DU POSTE

Le poste de Facilitateur Technique est basé dans un arrondissement d'intervention du projet COSO. Il effectuera ses tâches dans les villages/quartiers de l'arrondissement de son lieu d'affectation. Les agents recrutés seront tenus de résider dans leur commune d'affectation au cours de l'exercice de leur mission. Il sera amené à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain à l'intérieur de la commune et au niveau des communautés bénéficiaires des sous-projets résilients et structurants financés par le projet COSO.

F- DURÉE DU CONTRAT

La mission sera réalisée sur une durée de 12 mois qui correspondra au cycle de réalisation des sous-projets d'infrastructures (de l'identification à la réception définitive), soit en moyenne 12 mois.

La durée du contrat est d'un (01) an et pourrait être renouvelée après une évaluation de performance jugée satisfaisante par le SETCO.

IV. POSTE DE FACILITATEUR COMMUNAUTAIRE (FC)

A- MISSION

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet COSO, la supervision du Responsable de l'Unité départementale, et du Superviseur Communal (SC) en étroite collaboration avec les Autorités locales, le Facilitateur Communautaire a pour mission l'accompagnement et le renforcement des compétences des membres des communautés de base dans la mise en œuvre des activités du projet selon l'approche de Développement Conduit par les Communautés (DCC).

B- PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

1- Responsabilités

Le Facilitateur Communautaire (FC) a pour rôle l'accompagnement des communautés à la base et des arrondissements ciblés à participer à la mise en œuvre des activités financées par le projet COSO au cours des phases : a) visites préparatoires ; b) mobilisation communautaire, c) planification, d) exécution du sous-projet, e) réalisation du sous-projet et d) achèvement, mise en service et clôture des accords.

De façon spécifique, il s'agit de :

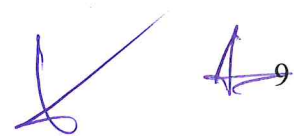
- assurer l'application de l'approche du DCC dans la mise en œuvre des activités et investissements des Composantes 1 et 2 du projet dans les arrondissements bénéficiaires ;
- assurer en collaboration avec les Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC), qui sont des bénévoles, le Facilitateur Technique (FT) et le Superviseur Communal (SC), l'animation, la mobilisation et le renforcement des compétences des membres des communautés bénéficiaires du projet ;
- soutenir le Superviseur Communal dans son rôle d'interface de facilitation entre les différentes parties prenantes du projet dans les Arrondissements ;

- assurer l'organisation de la documentation physique du processus d'accompagnement des Communautés bénéficiaires du projet de son portefeuille, et la documentation numérique à travers les applications eDCC et eMGP.

2- Tâches

Les principales tâches du Facilitateur Communautaire sont les suivantes :

- s'assurer que les Communautés, les Élus Locaux et acteurs du projet au niveau des villages/quartiers et ces arrondissements sont bien informés et sensibilisés sur tous les processus et activités du projet ;
- assurer en collaboration avec les Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC), la mobilisation et participation sociale inclusive des différents membres des Communautés bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et d'autres groupes marginalisés ;
- assurer le renforcement des compétences des Communautés ciblées et des Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC), à la fois par des sessions de formation formelles et également par un coaching « sur le tas » dans les villages pour accompagner les membres de la communauté alors qu'ils « apprennent en faisant » ;
- faciliter la mise en place des Associations de Développement Villageois ou de Quartiers (ADV/ADQ) et leurs différents organes de gestion au sein des Communautés bénéficiaires ;
- appuyer en collaboration avec le Superviseur Communal (SC) la reconnaissance des ADV/ADQ par les Autorités communales et préfectorales ;
- faciliter le processus d'identification des besoins prioritaires et l'élaboration des Plans de Développement Villageois/quartier (PDV/PDQ) dans les Communautés, y compris l'intégration des aspects de changement climatique, selon le processus du DCC et conformément à toutes les directives expliquées dans le manuel d'exécution ;
- soutenir les représentants des ADV/ADQ ciblées au processus d'identification des besoins prioritaires et d'élaboration des Plans d'Actions d'Arrondissement (PAA) ;
- accompagner les communautés dans l'observance des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, y compris la mise en place et l'implémentation des outils/instruments notamment le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre des investissements identifiés, la prévention de violences basées sur le genre et l'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel ;
- faciliter l'exécution des études et analyses environnementale et sociale dans les Communautés ciblées ;
- assurer la mise en place et le renforcement des compétences des comités communautaires des gestion des plaintes (CCGP) dans les villages/quartiers et le déploiement et l'utilisation du eMGP ;
- utiliser l'application numérique eDCC afin d'appuyer la réalisation des tâches liées au cycle de gestion des investissements et de fournir des preuves pertinentes de leur réalisation ;
- Faciliter, dans les communautés de son portefeuille, l'élaboration et l'utilisation des outils/instruments de gestion du cycle de gestion des investissements à savoir : a) Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre Commune et Communauté ; b) Dossiers de Sous-Projets Communautaires (DSPC), et tous outils/instruments conformément aux normes fixées dans le Manuel d'Opérations et de procédures du projet COSO ;



- assister les différents organes des ADV/ADQ et les diverses structures au niveaux village/quartier, arrondissement et communal à la validation des investissements prioritaires retenus ;
- assister les ADV/ADQ dans le processus de passation des marchés communautaires et dans la gestion financière et comptable des activités des sous-projets initiés ;
- collaborer avec le Superviseur Communal dans le processus d'intégration des Plans de Développement Villageois/quartier (PDV/PDQ) des Communautés ciblées et Plans d'Actions d'Arrondissement (PAA) aux Plans Annuels d'Investissement (PAI) de la Commune ;
- suivre aux côtés des membres des communautés bénéficiaires la réalisation et la gestion des investissements prioritaires retenus et approuvés jusqu'à la clôture des Accords de Subvention Communautaire et de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre Commune et Communauté ;
- assurer l'analyse de faisabilité financière pour la réalisation des priorités retenues par la communauté tant au niveau village qu'au niveau arrondissement en collaboration avec les SC et les services techniques de la Mairies ;
- donner une assistance aux communautés dans l'utilisation des outils de gestion financière et comptable au cours de l'exécution des sous-projets en collaboration avec l'Unité Départementale du projet notamment l'assistant chargé des finances et les services techniques des Mairies dont le Chef Service Administratif et Financier et le Trésorier Communal ;
- participer aux réunions techniques et missions de supervision organisées dans le cadre du projet COSO, conformément aux dispositions du Manuel d'Opérations et de procédures du projet ;
- contribuer au processus de documentation et d'archivage des informations relatives à la mise en œuvre des activités du projet dans les Communautés ciblées de la Commune ;
- élaborer les rapports techniques et spécifiques liés à son cahier de charge ;
- assurer l'analyse de faisabilité financière pour la réalisation des priorités retenues ;
- participer à la documentation des bonnes pratiques et leçons apprises issues de la mise en œuvre des investissements dans les communautés bénéficiaires.

C- DIPLÔME ET EXPÉRIENCES

1- Qualifications et expériences

Le/la candidat(e) au poste de Facilitateur Communautaire doit remplir et prouver les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'au moins le Baccalauréat ou équivalent ;
- justifier d'au moins trois (03) années d'expérience en animation, facilitation, intermédiation sociale et gestion de cycles d'investissements des organisations communautaires de base dans un projet/programme de développement local, Organisations Non Gouvernementales (ONG), ou Organisations Socio- Professionnelles/Groupes d'Intérêt Économique (GIE) ;
- avoir conduit au moins une (01) mission similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- avoir une connaissance des concepts clés tels que le développement communautaire participatif et l'inclusion sociale, ou l'approche du Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans un contexte de décentralisation ;
- avoir une expérience prouvée des techniques d'animation ou de formation des groupes d'adultes ;
- avoir connaissance des outils de diagnostic, planification participative, suivi de la mise en œuvre et évaluation des actions/activités communautaires.




2- Aptitudes

Le/la candidat(e) au poste de Facilitateur Communautaire doit avoir les aptitudes ci-après :

- avoir d'excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles, et capacité à travailler en équipe, notamment en binôme avec des personnes de profil différent, et à bien travailler avec les autres, y compris les membres de la communauté, les autres parties prenantes, et les membres de l'équipe du projet ;
- avoir une grande capacité de communication écrite et orale en français ;
- avoir une parfaite maîtrise d'au moins une (01) des langues dominantes des Communautés à couvrir. La connaissance de plusieurs langues du milieu serait un atout ; être natif de la région est un avantage ;
- avoir une connaissance dans l'utilisation des applications pour smartphone serait un atout ;
- être d'une bonne moralité ;
- avoir une grande motivation et un engagement pour traduire en résultats concrets les objectifs du projet COSO.

D- ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU/DE LA FACILITATEUR COMMUNAUTAIRE

L'évaluation de la performance du/de la Facilitateur Communautaire est faite, entre autres, sur la base des critères ci-après :

- le niveau et la qualité de participation inclusive et effective des Communautés et d'appropriation des principes, méthodes et outils/instruments de l'approche du DCC par les Communautés ciblées, notamment des étapes des phases de gestion des cycles d'investissements ;
- la qualité des rapports préparés par les FC dans le cadre de leur soutien aux villages tout au long du cycle annuel ;
- l'achèvement régulier des tâches de l'application DCC et l'exactitude des données ;
- l'intégration effective des considérations liées au genre, et l'inclusion sociale ;
- la mise en œuvre réussie des sous-projets par la communauté ;
- la performance de la commune en matière de gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

E- LOCALISATION DU POSTE

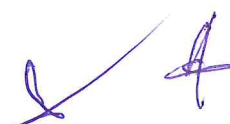
Le poste de Facilitateur Communautaire est basé dans un arrondissement d'intervention du projet COSO. Il effectuera des tâches dans les villages/quartiers de l'arrondissement de son lieu d'affectation.

Les agents recrutés seront tenus de résider dans leur commune d'affectation au cours de l'exercice de leur mission.

F-DURÉE DU CONTRAT DE TRAVAIL

La mission sera réalisée sur une durée de 12 mois qui correspondra au cycle de réalisation des sous-projets d'infrastructures (de l'identification à la réception définitive), soit en moyenne 12 mois.

La durée du contrat est d'un (01) an et pourrait être renouvelée après une évaluation de performance jugée satisfaisante par le SETCO.



V. CONDITIONS D'EMPLOI

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant. Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025 qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

VI. CONFLIT D'INTÉRÊT

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflit d'intérêt, c'est-à-dire ne pas être propriétaire ou être partie prenante dans des entreprises susceptibles d'être intéressées par les appels d'offres et les consultations qui résulteront des contrats financés par le Projet.

VII. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1- Dossier de candidature

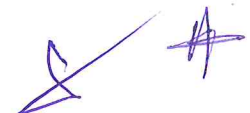
Les candidat(e)s intéressé(e)s par cet avis devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- une lettre de motivation signée du/de la candidat(e), adressée au Coordonnateur du Secrétariat Technique à la Coordination du Projet de Cohésion Sociale (SETCO) précisant le poste et la commune choisie ;
- un Curriculum Vitae (CV) détaillé et présentant au mieux l'expérience du/de la candidat(e) pour la fonction avec des références précises ;
- les copies légalisées du ou des diplômes requis ;
- les copies légalisées des attestations de travail, certificats de formation ou autres pour les déclarations figurant dans le CV ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

2- Lieu de dépôt et date de clôture des candidatures

Les dossiers de candidature version papier (un original et deux (02) copies) devront parvenir, sous plis fermé, portant la mention « **Confidentiel – Candidature au poste de du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée** » au plus tard le 14/10/2026 à 16 heures 00 minutes.

- Au Secrétariat Technique à la Coordination (SETCO) Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) Quartier « Les Cocotiers », Haie Vive Cotonou, Bâtiment situé à la Parcelle, Lot 665, Rue 12.253, Porte 13 (Rue en face de la Clinique SEZO située à côté du



Restaurant LE TERANGA, deuxième maison à étage à droite dans la rue) ;

ou

- Au niveau des bureaux des Unités régionales/Départementales du SETCO à :
 - Parakou au quartier Kpébié dans la Rue de l'Hôtel, derrière le 1er arrondissement de Parakou pour les candidats résidant dans le département du Borgou ;
 - Natitingou au quartier Ourboug, pour les candidats résidant dans le département de l'Atacora ;
 - Kandi au quartier Kossaro à environ 150m de la route Inter-Etat du côté EST avant le carrefour situé à l'entrée de la ville de Kandi pour les candidats résidant dans le département de l'Alibori ;

ou

- À Djougou dans les bureaux de la préfecture, pour les candidats résidant dans le département de la Donga ;
- Au niveau des bureaux des Préfectures du Mono, du Couffo, du Zou ou des Collines pour les candidats résidant dans chacun de ces départements.

NB :

- **Le candidat devra choisir dans sa lettre de motivation la commune d'affectation. Les dépôts pour multiples communes sont interdits et entraînent le rejet du dossier.**
- **Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés.**

VIII. SÉLECTION

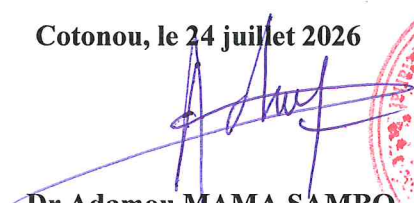
Le processus de sélection se fera en trois (03) étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude de dossiers en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission ;
- la sélection du candidat qui interviendra après un entretien avec les candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque mondiale ;
- la négociation du contrat de prestation avec le/la candidat(e) retenu(e) à l'issue de l'interview selon le besoin du projet.

NB :

- Seuls les candidats retenus pour la suite du processus seront contactés ; le SETCO se réserve le droit de ne pas donner suite à l'avis de recrutement, sans préjudice aucun.
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Cotonou, le 24 juillet 2026


Dr Adamou MAMA SAMBO

Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Éleveurs
Coordonnateur du SETCO
Coordonnateur du Projet COSO

